



Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

CS – 2.13

Indemnité de conseil allouée au comptable des Finances Publiques chargé des fonctions de receveur

Le dix huitième jour du mois d'avril de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 12 présents



Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M : MM. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER,
Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN

C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ
Pouvoir : M. Daniel KUNTZ à M. André HELLE

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-
Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU
Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry
STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN





Réunion du Comité Syndical

du 18 avril 2012

CS – 2.13

**Indemnité de conseil allouée au comptable
des Finances Publiques chargé des
fonctions de receveur**

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Le Trésorier Municipal assure pour le compte du S.E.R.T.R.I.D l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses. Il en tient la comptabilité et exerce un contrôle sur la légalité de ces opérations.

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, les comptables du trésor exerçant les fonctions de receveur municipal peuvent apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Cette indemnité, allouée par le Comité Syndical, est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Comité Syndical. Elle est calculée par l'application d'un tarif établi proportionnellement à la moyenne des dépenses réelles totales des trois derniers exercices.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

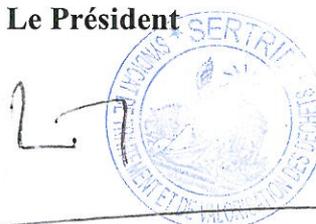
- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'attribution d'une indemnité de conseil à Mme Jocelyne ARAMET, Trésorière.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 18 avril 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 23 AVR. 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2012



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Leouahdi Selim GUEMAZI